

Stratégie énergétique 2050 : communiqué de presse du 4 septembre 2013

Evolution significative du projet

Le message adopté par le Conseil fédéral sur la stratégie énergétique 2050 a fait l'objet de modifications significatives en comparaison au projet de consultation. Une grande partie des demandes adressées par les cantons dans le cadre de la consultation a été entièrement ou partiellement prise en compte. Les différences entre la Confédération et les cantons concernent avant tout le système d'encouragement dans le domaine des bâtiments.

Le 1^{er} février 2013, les cantons ont déposé dans un temps record une prise de position consolidée sur la stratégie énergétique 2050. Ils soutiennent dans les grandes lignes la stratégie énergétique 2050 et constatent que le projet a passé une première étape d'un long processus d'ajustement. Les cantons demandent que l'objectif d'une politique énergétique orientée marché soit poursuivi de manière claire et qu'une politique énergétique fédéraliste soit maintenue.

Les encouragements des nouvelles énergies renouvelables doivent rester modérés

Avec le message présenté, le Conseil fédéral précise davantage le développement futur de la politique énergétique. Il renonce à limiter dans le temps la RPC, comme cela avait été proposé par les cantons. La palette d'instruments pour la promotion des énergies renouvelables permet toutefois des encouragements plus proches du marché. Le point central est la limitation dans la loi du supplément sur les coûts de transport, comme les cantons l'avaient demandé. Les cantons sont toujours d'avis qu'il faut sortir au plus vite des encouragements orientés sur les technologies et la production dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier afin de ne pas désavantager artificiellement la production d'électricité d'origine hydraulique.

Les cantons assurent la réservation des sites potentiels avec la planification territoriale

Les cantons attendent que les compétences cantonales pour la réservation des sites potentiels pour la production issue des énergies renouvelables soient respectées. Ils sont déjà prêts à entamer et coordonner les travaux de planification.

Les cantons veulent un autre système d'encouragement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Malgré la position claire des cantons contre un changement de système pour l'encouragement en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le Conseil fédéral propose ce nouveau système. Selon l'EnDK, le mécanisme de cofinancement par les cantons tel que proposé dans le message pourrait mener à une diminution des moyens mis à disposition par rapport à aujourd'hui. Ce mécanisme exige un cofinancement des cantons exagéré compte tenu des situations financières dans les cantons qui s'annoncent déjà tendues les prochaines années. De ce fait, les éventuels moyens non utilisés issus de la redistribution partielle de la taxe sur le CO2 ne profiteront pas au Programme Bâtiments mais seront redistribués aux entreprises et à la population au travers des contributions de l'employeur pour l'AVS ou des primes maladie. L'EnDK est de plus d'avis que ce mécanisme de cofinancement viole la Constitution fédérale. Du point de vue des cantons, un modèle alternatif devra être élaboré dans le cadre des débats parlementaires. Les cantons ont pour ce faire développé un premier concept.

Contre les interventions dans la liberté économique

Les cantons s'opposent à l'obligation pour les entreprises d'approvisionnement en électricité de faire en sorte que les clients réalisent des économies d'énergie. La confédération établit ainsi un véritable règlement de marché qui constitue une intervention abusive dans la liberté économique des entreprises. Les clients sont déjà encouragés à réaliser des économies d'énergie au travers de différentes mesures. En outre, de par sa compétence en matière de prescriptions sur les appareils, la Confédération a les moyens d'agir en faveur de l'efficacité électrique.

Les cantons vont de l'avant dans leur contribution à la stratégie énergétique 2050

Les cantons eux-mêmes comptent bien soutenir la stratégie énergétique 2050 en exerçant leurs compétences. Lors de la dernière assemblée plénière de l'EnDK en août dernier à Saint-Gall, les directrices et directeurs de l'énergie ont décidé des premiers principes de base pour la révision du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Ainsi, les exigences pour l'enveloppe des nouveaux bâtiments devraient être augmentées de telle sorte qu'une amélioration de l'effet isolant d'environ 15 pourcent soit atteinte. De plus, l'approvisionnement en chaleur des nouveaux bâtiments devra en principe être réalisé qu'au moyen de sources renouvelables. Le remplacement des chauffages à combustibles fossiles sera lié à l'obligation de couvrir une part du besoin en chaleur avec des sources renouvelables. Le comité de l'EnDK a par ailleurs mandaté un groupe de travail pour la rédaction d'un projet de concordat intercantonal relatif à l'énergie.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, président de l'EnDK, 079 300 48 62

Hansruedi Kunz, président de l'EnFK, 043 259 42 72

Lorenz Bösch, secrétaire général a.i., 079 426 54 19

Indication :

Deux expertises juridiques relatives aux questions constitutionnelles sur la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons ainsi que le papier de travail sur la faisabilité d'un concordat sur l'énergie sont à présent publiés sur le site internet de l'EnDK (www.endk.ch).

L'EnDK : centre de compétences en énergie des cantons

L'EnDK est le centre de compétences en énergie commun des cantons. Elle promeut et coordonne la collaboration entre cantons pour les questions énergétiques et défend les intérêts communs des cantons. La Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK), qui traite des questions techniques spécifiques, est rattachée à l'EnDK. L'EnDK veut baisser les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants à l'aide de rejets de chaleur et d'énergies renouvelables et poursuivre une politique énergétique fédéraliste permettant une large acceptation. La Conférence est présidée par le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie du canton de Fribourg.